

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

Conformement au reglement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifie par le reglement (UE) 2020/878

Date d'edition : 27/05/2025

Nom du produit : Inspire Bois d'Argent - 7 %

Fournisseur : Aromas of Elegance

1. Identification de la substance/du melange et de la societe/l'entreprise

SECTION 1 : Identification de la substance/du melange et de la societe/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit : Parfum Inspire Bois d'Argent - 7%

1.2. Utilisation identifiee : Parfum pour bougies, fondants parfumes

1.3. Fournisseur : Aromas of Elegance

1.4. Numeros d'urgence :

France : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique : 070 245 245

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification selon le reglement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H400 - Tres toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes a long terme
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes a long terme

Pictogrammes de danger :

- SGH07 (point d'exclamation)
- SGH09 (danger pour l'environnement)

Mentions de danger :

H302, H400, H410, H411

Conseils de prudence :

P273, P301+P312, P391, P501

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom : Benzyl benzoate | CAS : 120-51-4 | CE : 204-402-9 | % : 1.4 - 2.45

Classification : Acute Tox. 4 (Oral), H302 ; Aquatic Chronic 2, H411

Nom : Tonalide | CAS : 1506-02-1 | CE : 216-133-4 | % : 0.14 - 0.21

Classification : Acute Tox. 4 (Oral), H302 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. En cas d'inhalation : Transporter la personne a l'air frais. Consulter un medecin en cas de malaise.

4.2. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment a l'eau et au savon.

4.3. En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement a l'eau pendant plusieurs minutes.

4.4. En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction : Mousse resistant a l'alcool, dioxyde de carbone, poudre seche.

5.2. Produits de decomposition : Fumees toxiques, monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Equipement special : Protection respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures a prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Precautions : Evacuer la zone, eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Methodes de nettoyage : Absorber avec materiau inerte et eliminer selon la reglementation locale.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Precautions : Utiliser dans des zones bien ventilees. Eviter les sources d'ignition.

7.2. Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais, bien ventile, a l'abri de la lumiere.

SECTION 8 : Controle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Protection des mains : Gants resistants aux produits chimiques.

8.2. Protection des yeux : Lunettes de securite.

8.3. Protection respiratoire : Si ventilation insuffisante, utiliser un masque adapte.

SECTION 9 : Proprietes physiques et chimiques

9.1. Aspect : Liquide

9.2. Couleur : Jaune pale

9.3. Odeur : Boisee, poudree

9.4. Point d'eclair : >60°C

SECTION 10 : Stabilite et reactivite

10.1. Stabilite : Stable dans des conditions normales.

10.2. Reactions dangereuses : Aucune connue dans des conditions normales.

10.3. Produits de decomposition : Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Effets potentiels : Peut provoquer une irritation en cas de contact prolonge.

Toxicite aigue (oral) : H302 - Nocif en cas d'ingestion

SECTION 12 : Informations ecologiques

12.1. Très toxique pour les organismes aquatiques (H400, H410).

12.2. Effets à long terme sur l'environnement aquatique : H411.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Élimination : Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Non classé comme marchandise dangereuse selon l'ADR/RID/IMDG/IATA.

14.2. Code UN : non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Contient des substances soumises à déclaration obligatoire : Benzyl benzoate, Tonalide.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche sont basées sur nos connaissances actuelles et concernent le produit tel que livré.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. Identification des dangers

3. Composition/informations sur les composants

4. Premiers secours

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- Inhalation : Transporter la personne à l'air libre. Consulter un médecin si des symptômes persistent.
- Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste si l'irritation persiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- Irritations cutanées et oculaires possibles. Maux de tête, nausées après inhalation prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats :

- Traitement symptomatique. Disponibilité d'un poste de lavage oculaire recommandée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

- Apprises : Mousse, CO₂, poudres chimiques sèches.
- Déconseillées : Jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers :

- Émission de fumées toxiques en cas de combustion : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures a prendre en cas de dispersion accidentelle

SECTION 6 : Mesures a prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Precautions individuelles :

- Porter des équipements de protection (gants, lunettes).
- Eviter linhalation des vapeurs.

6.2 Precautions pour lenvironnement :

- Empêcher linfiltration dans les eaux et canalisations.

6.3 Methodes de nettoyage :

- Absorber avec du sable, de la terre ou un absorbant inerte. Eliminer conformément a la reglementation locale.

7. Manipulation et stockage

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Precautions de manipulation :

- Manipuler dans des zones bien ventilees.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vetements.

7.2 Conditions de stockage :

- Conserver dans un endroit frais, sec, bien ventile et a labri de la lumiere.
- Temperature ideale : 525°C. Garder le recipient bien ferme.

8. Controle de lexposition/protection individuelle

SECTION 8 : Controles de lexposition / protection individuelle

8.1 Parametres de controle :

- Aucune valeur limite de exposition professionnelle spécifique pour les composants principaux.

8.2 Contrôles d'exposition :

- Protection respiratoire : Non requise dans des conditions normales d'utilisation.
- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (nitrile).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau : Vêtements de protection adaptés.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- Aspect : Liquide clair à légèrement ambre
- Odeur : Boisée, musquée, florale
- Seuil olfactif : Non déterminé
- pH : Non applicable
- Point de clair : > 65 °C
- Solubilité : Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool
- Densité relative : 0.94 - 0.97
- Viscosité : Non déterminée
- Teneur en COV : < 90 %

10. Stabilité et réactivité

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

- Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

- Stable dans les conditions de stockage recommandees.

10.3 Possibilite de reactions dangereuses :

- Peut reagir avec des oxydants forts.

10.4 Conditions a eviter :

- Chaleur excessive, lumiere directe.

10.5 Matieres incompatibles :

- Agents oxydants forts.

10.6 Produits de decomposition :

- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumees toxiques.

11. Informations toxicologiques

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

- Toxicite aigue : Peut etre nocif en cas dingestion (H302)

- Irritation cutanee : Peut provoquer une irritation en cas de contact prolonge.

- Lésions oculaires : Peut provoquer une irritation oculaire.

- Sensibilisation cutanee : Non classe.

- Cancerogenicite : Non classe comme cancerogene.

- Mutagenicite / Reprotoxicite : Donnees insuffisantes.

12. Informations ecologiques

SECTION 12 : Informations ecologiques

12.1 Toxicite :

- Toxique pour les organismes aquatiques avec effets a long terme (H410).

12.2 Persistence et degradabilite :

- Partiellement biodegradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

- Presence de composants a potentiel bioaccumulatif (ex : benzyl benzoate).

12.4 Mobilite dans le sol :

- Faible mobilite en raison de la faible solubilite dans leau.

12.5 Resultats des evaluations PBT et vPvB :

- Non considere comme PBT ou vPvB selon les criteres REACH.

13. Considerations relatives a l'elimination

SECTION 13 : Considerations relatives a l'elimination

13.1 Methodes de traitement des dechets :

- Ne pas rejeter a legout. Eliminer conformement aux reglementations locales et nationales.
- Dechets dangereux selon la directive 2008/98/CE.

Emballages souilles :

- Eliminer comme le produit non utilise ou recycler sil est possible.

14. Informations relatives au transport

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Transport non reglemente (ADR/RID/IMDG/IATA)
- Ne presente pas de danger specifique de transport selon les reglementations actuelles.

15. Informations réglementaires

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières :

- Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878.
- Etiquetage selon le règlement CLP n° 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

- Une évaluation de la sécurité n'est pas requise pour ce mélange à ce taux de dilution.

16. Autres informations